

Séance du 19 décembre 2016

Maintenir les services des Centres hospitaliers de Nivelles et de Tubize

Au nom du personnel des centres hospitaliers de Nivelles et de Tubize, Nathalie SYROIT, infirmière sage-femme, a interpellé les membres du Conseil au sujet de la menace de fermeture qui pèse sur la pédiatrie et la maternité de Nivelles, et les urgences de Tubize. « A l'heure où le rendement, les chiffres et la finance priment sur l'humain, c'est avec une grande indignation que nous apprenons la fin de ces services... Il n'est pas rare que des couples traversent la ville, à pied, le jour comme la nuit, pour venir mettre au monde leur enfant car beaucoup de mamans dans cette région sont dans des situations financières compliquées et ne disposent parfois pas de véhicule, par exemple. Savez-vous que lors de certaines urgences obstétricales, nous ne disposons que de quelques minutes pour sauver la vie de la mère et/ou de l'enfant ? Qu'arrivera-t-il à ces personnes se retrouvant face à l'urgence sans maternité à proximité ? », a-t-elle déclaré.

C'est avec beaucoup d'émotion qu'elle a fait appel aux Autorités politiques pour leur permettre de mettre en place des projets et de trouver d'éventuels relais, des ressources financières, des subsides... « Il nous faut nous faire connaître plus forts et plus loin ! », a-t-elle affirmé.

Dès l'annonce des éventuelles fermetures, les représentants de la Ville ont rencontré à plusieurs reprises la direction. Ils ont d'ailleurs proposé aux Conseillers communaux de voter une motion relative à la modification de l'organisation des services des centres hospitaliers de Nivelles et de Tubize. Celle-ci a été proposée par Eléonore BERTRAND (LB) et amendée par tous les groupes politiques qui ont pris la parole pour soutenir les services de l'hôpital nivellois.

Le Conseil a ainsi décidé :

- d'inviter le groupe Jolimont (qui gère les deux centres hospitaliers) à revoir sa position quant à la décision prise concernant la réorganisation des services de maternité et de pédiatrie sur le site de Nivelles,
- d'exiger le maintien de l'emploi au sein du Groupe Jolimont,
- de dialoguer avec le gouvernement fédéral quant à cette situation inadéquate pour Nivelles en demandant la prise en considération des prévisions démographiques afin d'assurer le maintien des services essentiels à la population et au développement de la Ville de Nivelles,
- de dialoguer avec le gouvernement régional dans le cadre de ses compétences en matière de santé et d'infrastructures,
- d'inviter la direction du groupe Jolimont à négocier avec le gouvernement fédéral la possibilité pour un réseau hospitalier de réorganiser librement son réseau et les pôles de compétences sous la contrainte de respecter l'objectif final de réduction des lits et d'efficience des soins tout en garantissant une couverture géographique optimale pour l'ensemble de la population,
- d'apporter tout son soutien à la direction et au personnel dans la recherche de solutions permettant de poursuivre l'activité hospitalière des services de maternité et de pédiatrie du Centre Hospitalier Tubize-Nivelles,
- de maintenir un dialogue constructif avec la direction, le personnel et les organisations syndicales du Centre Hospitalier Tubize-Nivelles afin de dégager toutes les solutions possibles pour garantir une prise en charge de qualité des femmes enceintes et des enfants en cité

acclote,

- de soutenir des projets proposés par l'hôpital de Nivelles pour assurer la qualité des soins, l'accessibilité, la prise en charge optimale de toute la population et la pérennité de l'hôpital de Nivelles.

Le Bourgmestre Pierre HUART a clôturé les débats par : « Il nous faut la maternité à *Nivelles*, point final ».

Asbl Nivelles Commerces

Etant donné la volonté des Autorités communales de soutenir le développement et la promotion du commerce en centre-ville, le contrat de gestion entre la Ville et l'asbl « Nivelles Commerces » a été approuvé.

Budget 2017

L'Echevin des Finances Hubert BERTRAND a présenté le budget 2017 qui a été approuvé avec, à l'ordinaire, un boni cumulé de 2.426.755,89 €. Le PS a voté contre.

Maurice DEHU (PS) a souhaité connaître l'avenir de la caserne des pompiers. « Chaque caserne va être vendue à la zone de secours », a expliqué le Bourgmestre Pierre HUART.

Gaëtan THIBAUT (PS) a, quant à lui, demandé où en était le litige qui oppose la Ville et les hommes du feu. D'après le mayor, « l'incontestablement dû sera payé sous peu ».

Marie-Thérèse BOTTE (PS) s'est étonnée des 25.000 € prévus pour l'achat de « poubelles-cendriers ». « Ne serait-il pas judicieux de sensibiliser les citoyens », a-t-elle suggéré.

Toujours en ce qui concerne le budget, Louison RENAULT (PS) est notamment intervenu au sujet des 50.000 € destinés à l'abattage de peupliers à la Dodaine. « Ils sont en fin de vie et ils doivent être retirés par phases. D'autres doivent être replantés. Ce genre de travail doit être confié à une société spécialisée », a répondu l'Echevin du Développement durable Pascal RIGOT.

Les dotations communales

La dotation communale, pour l'exercice 2017, a été fixée :

- pour le CPAS à 5.633.069,07 € ;
- pour la zone de secours du Brabant wallon à 1.184.989,52 € ;
- pour la zone de police Nivelles-Genappe à 3.545.477,35 €.

Cession d'une crèche communale

Les Conseillers ont marqué leur accord sur la cession à titre gratuit à la Ville d'une crèche par la s.a. Campagne du Petit Baulers, dans un immeuble à appartements multiples, situé à l'avenue de France 116.

Avenir de la salle des Heures Claires

Inquiet, Louison RENAULT (PS) a demandé « si la salle omnisports des Heures Claires allait être détruite car la démolition des anciens bâtiments Arjo-Wiggings, situés juste à côté de la salle, progresse très rapidement », a-t-il précisé.

« Le Collège a d'abord pris toutes ses garanties techniques en ce qui concerne les moyens mis en place pour éviter les inondations dans le quartier ainsi que sur le volet mobilité. Par ailleurs, il est prévu de construire la nouvelle salle de sports à côté de la prochaine nouvelle école », a expliqué le Bourgmestre Pierre HUART. Pour l'instant, le promoteur ne peut pas détruire l'actuelle salle omnisports sans l'accord de la Ville. Il doit donc maintenir la sécurité des lieux.